



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VIENNE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°86-2020-010

PUBLIÉ LE 28 JANVIER 2020

Sommaire

DGFIP CHATELLERAULT

86-2020-01-23-003 - 2020 01 23 Subdélégation RI (2 pages) Page 3

Direction départementale des territoires

86-2020-01-16-003 - ARRETE N° 2020-DDT-022 autorisant la société AS EMPLOI, représentée par Monsieur SIMONEAU Fabrice, à installer les enseignes situées au 12 rue Gambetta sur la commune de Loudun (2 pages) Page 6

86-2020-01-23-004 - ARRETE N° 2020-DDT-023 autorisant la société GROUPAMA CENTRE ATLANTIQUE, représentée par Madame MINDE Nathalie, à remplacer les enseignes situées au 4 place Frezeau de la Frezellière sur la commune de Monts-sur-Guesnes (2 pages) Page 9

86-2020-01-23-005 - ARRETE N° 2020-DDT-024 refusant à la société ETS CHAUVEAU, représentée par Madame CHAUVEAU Marie-Anne, de modifier les enseignes situées au 1 bis place Porte de Chinon sur la commune de Loudun (3 pages) Page 12

86-2020-01-23-002 - Récépissé de dossier de déclaration concernant Projet d'aménagement du lotissement "le Bois" commune de Saint-Martin-La-Pallu (4 pages) Page 16

PREFECTURE de la VIENNE

86-2020-01-27-001 - Arrêté modifiant l'arrêté n°2020-DCL-BER-026 en date du 17 janvier 2020 portant nomination des membres des commissions de contrôle des listes électorales dans les communes du département de la Vienne (8 pages) Page 21

DGFIP CHATELLERAULT

86-2020-01-23-003

2020 01 23 Subdélégation RI

Décision de délégation de signature en matière de délais de paiement, de saisies administratives à tiers détenteurs et d'état de poursuites extérieures du chef du service du recouvrement international - Annule et remplace les précédentes



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DES CREANCES SPECIALES DU TRESOR
SERVICE DU RECOUVREMENT INTERNATIONAL

Décision de délégation de signature en matière de délais de paiement, de saisies administratives à tiers détenteurs et d'état de poursuites extérieures du chef du service du recouvrement international

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment son article L283C ;

Vu le décret n°2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Vu l'arrêté du 5 mars 2010 relatif à la création et à l'organisation de la Direction des créances spéciales du Trésor modifié ;

Vu la délégation spéciale de signature du 3 octobre 2019 publiée au registre des actes administratifs de la Vienne le 25 novembre 2019 ;

Arrête :

Article 1

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer les décisions relatives aux demandes de délai de paiement relatives aux demandes d'assistance internationale au recouvrement en France, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous :

aux agents du service du Recouvrement international désignés ci-après :

NOM, PRENOM	GRADE	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
Mme BONIFACE Clara	B	12 mois	5 000€
Mme CORMENIER Noëlle	C	12 mois	5 000€

Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de la Vienne.

Fait à Châtellerault, le 23/01/2020

Le chef de service


Anne HERTGEN HONWANA

Direction départementale des territoires

86-2020-01-16-003

ARRETE N° 2020-DDT-022 autorisant la société AS
EMPLOI, représentée par Monsieur SIMONEAU Fabrice,
à installer les enseignes situées au 12 rue Gambetta sur la
commune de Loudun



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA VIENNE

ARRETE N° 2020-DDT-022

**Direction Départementale des Territoires
de la Vienne**

Autorisant la société AS EMPLOI, représentée par Monsieur SIMONEAU Fabrice, à installer les enseignes situées au 12 rue Gambetta sur la commune de Loudun

La Préfète de la Vienne
Officier de La Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code de l'environnement, notamment ses articles L581-3, L581-8, L581-18, L581-21, R581-9 à R581-21 et R581-58 à R581-65 ;

VU le décret du 09 août 2017 du président de la république nommant Madame Isabelle DILHAC, Préfète de la Vienne ;

VU l'arrêté N°2018-SG-DCPPAT-017 du 27 avril 2018 donnant délégation de signature à Monsieur Eric SIGALAS, Directeur Départemental des Territoires de la Vienne ;

VU la décision N° 2019-DDT-022 du 29 août 2019 donnant délégation de signature aux agents de la Direction Départementale des Territoires de la Vienne ;

VU la demande d'autorisation préalable N°AP-086-137-19-0085 déposée par la société AS EMPLOI, représentée par Fabrice SIMONEAU, pour l'installation d'enseignes situées au 12 rue Gambetta à Loudun (86200) ;

VU l'accord assorti de prescriptions de l'Architecte des Bâtiments de France en date du 24 décembre 2019, reçue le 16 janvier 2020 ;

CONSIDÉRANT que l'immeuble concerné par ce projet d'enseignes est situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ;

CONSIDÉRANT qu'en application de l'article L581-18 du code de l'environnement, l'installation de ces enseignes est soumise à autorisation préalable et qu'en application de l'article R581-16 du même code, l'autorisation préalable est délivrée après avis de l'architecte des Bâtiments de France ;

CONSIDÉRANT que ce projet en l'état n'est pas conforme aux règles applicables dans ce site patrimonial remarquable ou porte atteinte à sa conservation ou à sa mise en valeur mais peut y être remédié en se conformant aux prescriptions de l'ABF ;

CONSIDÉRANT les recommandations ou observations de l'ABF ;

CONSIDÉRANT que le projet répond, par ailleurs, aux dispositions des articles R581-58 à R581-65 du code de l'environnement.

ARRÊTE

Article 1 :

L'autorisation est **ACCORDÉE** pour le projet décrit dans la demande susvisée **SOUS RÉSERVE** que :

- les vitrophanies mises en place sur les parties vitrées maintiennent un maximum de transparence intérieur/extérieur afin de ne pas rendre opaque cette surface vitrée et ne pas en faire un support complet de publicité ;
- les enseignes doivent être maintenues en bon état de propreté, d'entretien et de fonctionnement ;
- les enseignes doivent être supprimées trois mois après la cessation d'activité par la personne exerçant l'activité qu'elle signale.

Il est recommandé de privilégier des lettres peintes ou découpées (teinte sombre sur fond neutre ou sur support existant).

Article 2 :

Le présent arrêté est notifié sous pli recommandé avec accusé de réception à la société AS EMPLOI installée au 15 rue Victor Grignard à Poitiers (86000).

Une copie du présent arrêté sera adressée à la Mairie de Loudun.

Article 3 :

Le Secrétaire Général de la Préfecture et le Directeur Départemental des Territoires de la Vienne, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Poitiers, le 16/01/2020

Pour la Préfète et par délégation,
Le chef de l'unité du Cadre de Vie et de la
Sécurité Routière,



François BERNERON

Information relative aux délais et voies de recours

Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Poitiers, dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Dans le même délai, un recours gracieux est également possible auprès de l'autorité signataire du présent arrêté. Cette démarche prolonge le délai du recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite du recours gracieux).

Direction départementale des territoires

86-2020-01-23-004

ARRETE N° 2020-DDT-023 autorisant la société
GROUPAMA CENTRE ATLANTIQUE, représentée par
Madame MINDE Nathalie, à remplacer les enseignes
situées au 4 place Frezeau de la Frezelière sur la commune
de Monts-sur-Guesnes

PRÉFÈTE DE LA VIENNE

ARRETE N° 2020-DDT-023

**Direction Départementale des Territoires
de la Vienne**

Autorisant la société GROUPAMA CENTRE ATLANTIQUE, représentée par Madame MINDE Nathalie, à remplacer les enseignes situées au 4 place Frezeau de la Frezelière sur la commune de Monts-sur-Guesnes

La Préfète de la Vienne
Officier de La Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code de l'environnement, notamment ses articles L581-3, L581-8, L581-18, L581-21, R581-9 à R581-21 et R581-58 à R581-65 ;

VU le décret du 09 août 2017 du président de la république nommant Madame Isabelle DILHAC, Préfète de la Vienne ;

VU l'arrêté N°2018-SG-DCPPAT-017 du 27 avril 2018 donnant délégation de signature à Monsieur Eric SIGALAS, Directeur Départemental des Territoires de la Vienne ;

VU la décision N° 2019-DDT-022 du 29 août 2019 donnant délégation de signature aux agents de la Direction Départementale des Territoires de la Vienne ;

VU la demande d'autorisation préalable N°AP-086-167-19-0078 déposée par la société GROUPAMA CENTRE ATLANTIQUE, représentée par Nathalie MINDE, pour le remplacement d'enseignes situées au 4 place Frezeau de la Frezelière à Monts-sur-Guesnes (86420), reçue le 19 novembre 2019 et complétée le 19 décembre 2019 ;

VU l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France en date du 22 janvier 2020 ;

CONSIDÉRANT que l'immeuble concerné par ce projet d'enseignes est situé dans le périmètre délimité des abords ou dans le champ de visibilité du monument historique suivant : Château de Monts-sur-Guesnes ;

CONSIDÉRANT qu'en application de l'article L581-18 du code de l'environnement, l'installation de ces enseignes est soumise à autorisation préalable et qu'en application de l'article R581-16 du même code, l'autorisation préalable est délivrée après avis de l'architecte des Bâtiments de France ;

CONSIDÉRANT que le projet répond, par ailleurs, aux dispositions des articles R581-58 à R581-65 du code de l'environnement.

ARRÊTE

Article 1 :

L'autorisation est **ACCORDÉE** pour le projet décrit dans la demande susvisée **SOUS RÉSERVE** que :

- les enseignes soient éteintes entre 1 heure et 6 heures, lorsque l'activité signalée a cessé ;
- les enseignes doivent être maintenues en bon état de propreté, d'entretien et de fonctionnement ;
- les enseignes doivent être supprimées trois mois après la cessation d'activité par la personne exerçant l'activité qu'elle signale.

Article 2 :

Le présent arrêté est notifié sous pli recommandé avec accusé de réception à la société GROUPAMA CENTRE ATLANTIQUE installé au 2 avenue de Limoges à Niort (79000).

Une copie du présent arrêté sera adressée à la Mairie de Monts-sur-Guesnes.

Article 3 :

Le Secrétaire Général de la Préfecture et le Directeur Départemental des Territoires de la Vienne, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Poitiers, le 23/01/2020

Pour la Préfète et par délégation,
Le chef de l'unité du Cadre de Vie et de la
Sécurité Routière,



François BERNERON

Information relative aux délais et voies de recours

Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Poitiers, dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Dans le même délai, un recours gracieux est également possible auprès de l'autorité signataire du présent arrêté. Cette démarche prolonge le délai du recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite du recours gracieux).

Direction départementale des territoires

86-2020-01-23-005

ARRETE N° 2020-DDT-024 refusant à la société ETS CHAUCVEAU, représentée par Madame CHAUCVEAU Marie-Anne, de modifier les enseignes situées au 1 bis place Porte de Chinon sur la commune de Loudun

PRÉFÈTE DE LA VIENNE

ARRETE N° 2020-DDT-024

**Direction Départementale des Territoires
de la Vienne**

La Préfète de la Vienne
Officier de La Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Refusant à la société ETS CHAUEAU,
représentée par Madame CHAUEAU Marie-
Anne, de modifier les enseignes situées au 1 bis
place Porte de Chinon sur la commune de
Loudun

VU le code de l'environnement, notamment ses articles L581-3, L581-8, L581-18, L581-21, R581-9 à R581-21 et R581-58 à R581-65 ;

VU le décret du 09 août 2017 du président de la république nommant Madame Isabelle DILHAC, Préfète de la Vienne ;

VU l'arrêté N°2018-SG-DCPPAT-017 du 27 avril 2018 donnant délégation de signature à Monsieur Eric SIGALAS, Directeur Départemental des Territoires de la Vienne ;

VU la décision N° 2019-DDT-022 du 29 août 2019 donnant délégation de signature aux agents de la Direction Départementale des Territoires de la Vienne ;

VU la demande d'autorisation préalable N°AP-086-137-20-0002 déposée par la société ETS CHAUEAU, représentée par Marie-Anne CHAUEAU pour la modification d'enseignes situées au 1 bis place Porte de Chinon à Loudun (86200), reçue le 10 janvier 2019 ;

VU l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France en date du 23 janvier 2019 ;

VU la consultation de la commune de Loudun sur le dépôt d'une déclaration préalable de travaux pour la modification de la façade ;

CONSIDÉRANT l'absence de déclaration préalable de travaux pour la modification de la façade ;

CONSIDÉRANT que l'immeuble concerné par ce projet d'enseignes est situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ;

CONSIDÉRANT qu'en application de l'article R581-63 du Code de l'Environnement, la surface cumulée des enseignes d'une façade commerciale ne peut désormais dépasser 15 % de la surface de la façade lorsque la façade commerciale de l'établissement est supérieur e ou égale à 50 mètres carrés ;

CONSIDÉRANT que lorsque les inscriptions, formes ou images sont apposées sur un panneau de fond, c'est la surface du panneau qui doit être prise en compte pour le calcul de surface des enseignes ;

CONSIDÉRANT que la surface de la façade commerciale est calculée à 127 m² ;

CONSIDÉRANT que la surface cumulée des enseignes sur la façade est donc limitée à 19,05 m² (127 × 0,15) ;

CONSIDÉRANT que la surface cumulée des quatre enseignes sur la façade est égale à 28,90 mètres carrés et donc supérieure à la limite autorisée.

ARRÊTE

Article 1 :

L'autorisation est **REFUSÉE** pour le projet décrit dans la demande susvisée.

Article 2 :

Il conviendra de proposer un nouveau projet selon les prescriptions suivantes :

Prescriptions :

- La surface cumulée de l'ensemble enseignes du projet devra respecter la règle de surface maximum des enseignes sur façade et ne pas dépasser 15 % de la surface de la façade commerciale ;
- Le calcul de la surface des enseignes doit prendre en compte les éléments suivants :

Calcul de la surface des enseignes :

Lorsque les inscriptions, formes ou images sont apposées sur un panneau de fond, c'est la surface du panneau qui doit être prise en compte. À plat, sur un mur ou perpendiculaire à celui-ci, la surface totale du fond est décomptée, quand bien même le logo ou la marque n'occuperait qu'une faible surface dudit fond. Le calcul est identique si le fond est peint directement sur le mur.

En effet, dans le respect de l'esprit de la protection du cadre de vie, il faut considérer la surface utile et non la surface utilisée : c'est bien le panneau qui constitue un élément supplémentaire dans le paysage, altérant perspective ou architecture. En absence de fond (ni panneau, ni peinture) est prise en compte la surface du rectangle dans lequel s'inscrit l'inscription, forme ou image.

Le calcul ne saurait être fait lettre par lettre : le rectangle fictif englobe la totalité de l'inscription. Cette forme de calcul s'applique donc exclusivement aux enseignes constituées de lettres, signes, formes logos ou images découpés et apposés directement sur le mur support.

Article 3 :

Le présent arrêté est notifié sous pli recommandé avec accusé de réception à Marie-Anne CHAUCHEAU installée au 5 rue du Patois à Loudun (86200).

Une copie du présent arrêté sera adressée à la Mairie de Loudun.

Article 4 :

Le Secrétaire Général de la Préfecture et le Directeur Départemental des Territoires de la Vienne, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Poitiers, le 23/01/2020

Pour la Préfète et par délégation,
Le chef de l'unité du Cadre de Vie et de la
Sécurité Routière,



François BERNERON

Information relative aux délais et voies de recours

Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Poitiers, dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Dans le même délai, un recours gracieux est également possible auprès de l'autorité signataire du présent arrêté. Cette démarche prolonge le délai du recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite du recours gracieux).

Direction départementale des territoires

86-2020-01-23-002

Récépissé de dossier de déclaration concernant Projet
d'aménagement du lotissement "le Bois" commune de
Saint-Martin-La-Pallu



PRÉFÈTE DE LA VIENNE

RECEPISSE DE DÉPÔT DE DOSSIER DE DECLARATION
CONCERNANT
PROJET D'AMÉNAGEMENT DU LOTISSEMENT "LE BOIS"
COMMUNE DE SAINT-MARTIN-LA-PALLU

DOSSIER N° 86-2020-00006

La préfète de la VIENNE
Officier de l'Ordre national du mérite
Officier de la Légion d'honneur

ATTENTION : CE RECEPISSE ATTESTE DE L'ENREGISTREMENT DE VOTRE DEMANDE MAIS N'AUTORISÉ PAS LE DEMARRAGE IMMEDIAT DES TRAVAUX.

VU le code de l'environnement, et notamment les articles L. 211-1, L. 214-1 à L. 214-6 et R. 214-1 à R. 214-56 ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code civil et notamment son article 640 ;

VU le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Loire Bretagne, approuvé le 18 novembre 2015 ;

VU le dossier de déclaration déposé au titre de l'article L. 214-3 du code de l'environnement considéré complet en date du 17 Janvier 2020, présenté par l'OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA VIENNE représenté par Monsieur Pascal Aveline, enregistré sous le n° 86-2020-00006 et relatif au projet d'aménagement du lotissement "Le Bois" ;

donne récépissé du dépôt de sa déclaration au pétitionnaire suivant :

**OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA VIENNE
33 RUE DU PLANTY
BP 27
86180 BUXEROLLES**

concernant le :

Projet d'aménagement du lotissement "Le Bois"

dont la réalisation est prévue dans la commune de SAINT-MARTIN-LA-PALLU

Les ouvrages constitutifs à ces aménagements rentrent dans la nomenclature des opérations soumises à déclaration au titre de l'article L. 214-3 du code de l'environnement. La rubrique du tableau de l'article R. 214-1 du code de l'environnement concernée est la suivante :

Rubrique	Intitulé	Régime	Arrêtés de prescriptions générales correspondant
2.1.5.0	Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant : 1° Supérieure ou égale à 20 ha (A) 2° Supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha (D)	Déclaration	

Le déclarant ne peut pas débiter les travaux avant d'avoir répondu à la demande de compléments et d'avoir obtenu une réponse favorable de l'administration dans un délai de deux mois à compter de la date de réception de ces compléments durant lequel il peut être fait une éventuelle opposition motivée à la déclaration par l'administration, conformément à l'article R. 214-35 du code de l'environnement.

Au cas où le déclarant ne respecterait pas ce délai, il s'exposerait à **une amende** pour une contravention de 5^{ème} classe d'un montant **maximum de 1 500 euros** pour les personnes physiques. Pour les personnes morales, ce montant est multiplié par 5.

Des prescriptions particulières éventuelles peuvent également être établies sur lesquelles le déclarant sera alors saisi pour présenter ses observations.

En l'absence de suite donnée par le service police de l'eau à l'échéance de ce délai de 2 mois, le présent récépissé vaut accord tacite de déclaration.

À cette échéance, conformément à l'article R.214-37, copies de la déclaration et de ce récépissé seront alors adressées à la mairie de SAINT-MARTIN-LA-PALLU où cette opération doit être réalisée, pour affichage et mise à disposition pendant une durée minimale d'un mois et à la commission Locale de l'Eau du SAGE Clain pour information.

Ces documents seront mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture de la VIENNE durant une période d'au moins six mois.

Cette décision sera alors susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent, conformément à l'article R.514-3-1 du code de l'environnement, par les tiers dans un délai de quatre mois à compter du premier jour de sa publication ou de son affichage à la mairie de la commune de SAINT-MARTIN-LA-PALLU, et par le déclarant dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Cette décision peut également faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique dans un délai de deux mois. Ce recours administratif prolonge de deux mois les délais mentionnés ci-dessus.

Le service de police de l'eau devra être averti de la date de début des travaux ainsi que de la date d'achèvement des ouvrages et, le cas échéant, de la date de mise en service.

En application de l'article R. 214-51 du code de l'environnement, la mise en service de l'installation, la construction des ouvrages, l'exécution des travaux, et l'exercice de l'activité objets de votre déclaration, doivent intervenir dans un délai de 3 ans à compter de la date du présent récépissé, à défaut de quoi votre déclaration sera caduque.

En cas de demande de prorogation de délai, dûment justifiée, celle-ci sera adressée à la préfète au plus tard deux mois avant l'échéance ci-dessus.

Les ouvrages, les travaux et les conditions de réalisation et d'exploitation doivent être conformes au dossier déposé.

L'inobservation des dispositions figurant dans le dossier déposé, pourra entraîner l'application des sanctions prévues à l'article R. 216-12 du code de l'environnement.

En application de l'article R. 214-40 du code de l'environnement, toute modification apportée aux ouvrages, installations, à leur mode d'utilisation, à la réalisation des travaux ou à l'aménagement en résultant, à l'exercice des activités ou à leur voisinage et entraînant un changement notable des éléments du dossier de déclaration initiale doit être porté, **avant réalisation** à la connaissance de la préfète qui peut exiger une nouvelle déclaration.

Les agents mentionnés à l'article L. 216-3 du code de l'environnement et notamment ceux chargés de la police de l'eau et des milieux aquatiques auront libre accès aux installations objet de la déclaration dans les conditions définies par le code de l'environnement, dans le cadre d'une recherche d'infraction.

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Le présent récépissé ne dispense en aucun cas le déclarant de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations.

A POITIERS, le 23 JAN. 2020

Pour la Préfète de la VIENNE et par délégation

 La Responsable du Service
Eau et Biodiversité

Catherine AUPERT

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'instruction de votre dossier par les agents chargés de la police de l'eau en application du code de l'environnement. Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent. Si vous désirez exercer ce droit et obtenir une communication des informations vous concernant, veuillez adresser un courrier au guichet unique de police de l'eau où vous avez déposé votre dossier.

PREFECTURE de la VIENNE

86-2020-01-27-001

Arrêté modifiant l'arrêté n°2020-DCL-BER-026 en date du
17 janvier 2020 portant nomination des membres des
commissions de contrôle des listes électorales dans les
communes du département de la Vienne



PRÉFÈTE DE LA VIENNE

A R R E T E n° 2020 DCL-BER- 043
en date du 27 JAN 2020
modifiant l'arrêté n°2020-DCL-BER-026 en date du
17 janvier 2020 portant nomination des membres
des commissions de contrôle des listes
électorales dans les communes du département
de la Vienne

**La Préfète de la Vienne,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre national du mérite**

VU le code électoral et notamment son article L.19 et ses articles R.7 à R.11 ;

VU la loi organique n° 2016-1046 du 1er août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales ;

VU la loi n° 2016-1048 du 1er août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales ;

VU l'arrêté n° 2019-SG-DCPPAT-027 du 6 septembre 2019 donnant délégation de signature à Monsieur Emile SOUMBO, secrétaire général de la Préfecture de la Vienne ;

VU la circulaire ministérielle du 12 juillet 2018 relative à la mise en oeuvre de la réforme des modalités d'inscription sur les listes électorales entre le 1^{er} septembre 2018 et le 31 décembre 2019 ;

VU la circulaire ministérielle du 21 novembre 2018 relative à la tenue des listes électorales et des listes complémentaires ;

VU le décès du conseiller municipal de la commune de Marçay ;

CONSIDERANT qu'il convient de modifier l'arrêté n°2020-DCL-BER-026 en date du 17 janvier 2020 portant nomination des membres des commissions de contrôle des listes électorales dans la commune de Marçay relevant du département de la Vienne ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture ;

A R R E T E

Article 1 : Les personnes dont les noms figurent dans le tableau annexé au présent arrêté sont

désignées membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales.

Article 2 : Les membres des commissions de contrôle sont nommés pour une durée de 3 ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet des recours suivants :

1) un recours administratif dans le délai de deux mois suivant la notification de la décision, en déposant :

- soit un recours gracieux auprès de la préfète de la Vienne, place Aristide Briand, 86021 Poitiers cedex ;
- soit un recours hiérarchique auprès du ministre de l'intérieur, direction des libertés publiques et des affaires juridiques – bureau des polices administratives – place Beauvau, 75800 Paris.

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de deux mois à compter de la date de réception du recours gracieux ou hiérarchique, celui-ci est considéré comme implicitement rejeté.

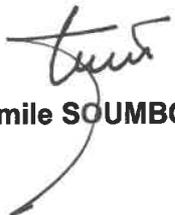
2) un recours juridictionnel peut être formé devant le juge administratif. Ce recours contentieux doit être déposé auprès du Président du tribunal administratif de Poitiers, 15 rue de Blossac, 86020 Poitiers cedex. À noter que depuis le 1er décembre 2018, le requérant peut également déposer son recours juridictionnel sur l'application internet Télérecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. Dans ce cas, il n'a pas à produire de copies de son recours et il est assuré d'un enregistrement immédiat, sans délai d'acheminement.

Ce recours juridictionnel doit être déposé au plus tard dans les deux mois qui suivent la date de notification de la décision contestée ou la date de rejet du recours gracieux ou hiérarchique.

Les voies de recours précitées n'ont pas un caractère suspensif.

Article 4 : Le secrétaire général de la préfecture de la Vienne et les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vienne et notifié aux maires du département qui en porteront connaissance aux délégués ci-dessous désignés au sein de leur commune.

**Pour la préfète et par délégation
le secrétaire général,**



Emile SOUMBO

Code INSEE	Nom de la commune	Conseillers municipaux	Délégués d'administration	Délégués désignés par le TGI
86001	Adriers	QUERRIOUX Liliane	COLOMBEAU Jean	MOREAU Remy
86002	Amberre	LEVEQUE Claude	GUILLOIN Bernard	AVRIL Yves
86003	Anché	THIBAULT Bertrand	ROUSSEAU Renée	FAYOUX Claude
86004	Angles-sur-l'Anglin	FONTELLE Christine	MARCHADIER André	MERIGARD Françoise
86005	Angliers	BASSEREAU Nathalie	TISON Gabriel	BOUREAU Bernard
86006	Antigny	BARRAT Héliène	MANCEAU Hilaire	BERTHON Rémy
86007	Antran	BESSAGUET Laure	FLOZE Paul	CHASSEPORT Christian
86008	Arcay	PATROUILLAULT Philippe	BARON Bernard	FREMONT ép. CHEUVRY Suzanne
86009	Archigny	CARDINEAUX Monique	BLAINEAU Jean-Marie	DUBOIS Jean
86010	Aslonnes	DION Nathalie	GUYONNEAU Gérard	DEBELLE Loris
86011	Asnières-sur-Blour	MARTRES Pierre	FORT Hervé	MILORD Jeannie
86012	Asnois	GEFFROY Raphaël	TOURON Etienne	HERAULT Gilles
86013	Aulnay	HERAULT Marie-Jeanne	PADOLLEAU ép. VINEE Jeannine	GUIGNARD Julien
86014	Availles-en-Châtelleraut	LARDEAU Jean-Pierre (liste majoritaire) JAHAN Marie-Noëlle (liste majoritaire) LORRAIN Corinne (liste majoritaire) BIET Bernard (liste d'opposition) LEDOUX Pierre (liste d'opposition)		
86015	Availles-Limouzine	RONDEAU Claudine	MARTINET Gérard	HOUMEAU Maurice
86016	Avanton	BOURSERONDE Jean-François (liste majoritaire) ABDI GOULED Moustapha (liste majoritaire) FERER Gabriel (liste majoritaire) RENOULT Chantal (liste d'opposition) VACOSSIN Barbara (liste d'opposition)		
86017	Ayron	POIGNANT Jean-Philippe (liste majoritaire) CLERC Patrice (liste majoritaire) CROISE François (liste majoritaire) DUVERGER Francette (liste d'opposition) COURTEY Bernard (liste d'opposition)		
86018	Basses	SOUMILLAC Jean-Michel	GUERIN Michel	OLIVIER Béatrice
86019	Beaumont Saint-Cyr	BERTHOUMIEUX Jacques	DALLIER ép. REMAUDIERE Jacqueline	MYON Claude
86020	Bellefonds	D'HARDIVILLIERS Marie-Claire	MATHIEU Christiane	FENIOUX Marie-José ép. RANGIER
86022	Berrie	POURCEL Christian	BIDAUT Didier	COURTILLEAU Bernard
86023	Berthezon	COTTIER Bernadette	OUVREAU Eric	Jean-Marie GUICHARD
86024	Béruges	GUITTET Laurence (liste majoritaire) LACOTTE Annie (liste majoritaire) BONNET Emmanuel (liste majoritaire) BORDES Annie (liste d'opposition) NOUZILLEAU Dominique (liste d'opposition)		
86025	Béthines	LEOBET Alain	GABORIT Brigitte	DAVID Guy
86026	Beuxes	LARDIN Dominique	MONERRIS Robert	SIRE Denis
86027	Biard	LEVENT Marie-Claude (liste majoritaire) CORBEL Stéphane (liste majoritaire) SERVAIS Françoise (liste majoritaire) GRAND-CLEMENT Alain (liste d'opposition) AUZANNEAU Chantal (liste d'opposition)		
86028	Bignoux	LASSUS Christine	DEROCHE Françoise	BURLOT Pascal
86029	Bianzay	TRUQUET David	ROUSSEAU Béatrice	CHEVALIER Bernard
86031	Bonnes	FERRON Christian	MARCHAIS Emile	MONNIER Bernard
86032	Bonneuil-Matours	MATHIEU Radegonde (liste majoritaire) MENTRARD Guillaume (liste majoritaire) DUVAL Sophie (liste majoritaire) CHAUMILLON Nathalie (liste d'opposition) KING Andrew (liste d'opposition)		
86034	Bouresse	BERNARD Anès	DUVERGER Marie-Odile	DELHOMME Louis
86035	Bourg-Archambault	DURAND Jean-Michel	PUYDUPIN Odile ép. BONNION	LOUVEL Jacqueline ép. SABAUT
86036	Bournand	LAFOIS Pascal	BOULANGER Anne-Marie	BOILAIVE Jean-Yves
86037	Brigueil-le-Chantre	BRUNET Marie-Christine	PELLETAN Marcel	AUDIER Louis
86038	Briou	ROBIN Marielle	PROUST Marie-Thérèse	BESSE Marie-Thérèse ép. PROUST
86039	Brux	MAUPETIT Pascal	DEMELLIER Michel	PROUST Pierre
86040	La Bussière	MARTIN Mickaël	BELLICAUD Nicole	MANCEAU Bernadette
86041	Buxerolles	CAILLET Sylvette (liste majoritaire) BOUET Roland (liste majoritaire) LACOURCELLE Maryvonne (liste majoritaire) DESJARDINS Nathalie (liste d'opposition) BARREAU Alain (liste d'opposition)		
86042	Buxeuil	ARRIVE Jean-Claude	REMOND Fernand	RENARD Philippe
86044	Ceaux-en-Loudun	GOUIN Christian	BILLOUIN Yves	BERTHON Claude
86045	Celle-Lévescault	HENRY Jean-Michel (liste majoritaire) PELLETIER Philippe (liste majoritaire) GIRAUD Alain (liste majoritaire) AUCHER Jean-Marie (liste d'opposition) VALLEE Claude (liste d'opposition)		
86046	Cenon-sur-Vienne	LIEGE Virginie	GERLAND Jacqueline	FILLAUD Jacky
86047	Cernay	MC MAHON Héléne	GARNIER Claudie	BOYER Bernard
86048	Chabournay	GABORIT Patrick	COMPAIN Thierry	RIVIERE Nicole
86049	Chalais	MARQUEAU Jean-Michel	BERTHONNEAU Marcel	CAILLOUX Raymonde ép. MELON
86050	Chalandray	MARQUER Alain	SIROT Gérard	ECALE Thérèse ép. POUVREAU
86051	Champagné-le-Sec	MOREAU Frédéric	BOURDEREAU Jacques	MASSONNEAU Hubert
86052	Champagné-Saint-Hilaire	FRANCOIS-DIT-SORTON Nathalie	BOILLEDIEU Annie	CORNU Marcel
86053	Champigny en Rochereau	FRODEAU Gilles	METAIS Louis	LIEGE Didier
86054	Champniers	TOURON Pascal	BRUNET Eric	BRUN Nathalie ép. LOUIS
86055	La Chapelle-Bâton	CHATELLIER Bernard	BERTRAND Claudette ép. CAILLE	JOUBERT Michel
86058	La Chapelle-Moulière	MARTIN Yvette	ELIE Jean	PIERRE Alain
86059	La Chapelle-Viviers	GRELLIER Danielle	STEVENET Claude	LAURENDEAU Valérie
86061	Charroux	COLAS Elisabeth	GUINOT Bernard	SELLAS Guy
86062	Chasseneuil-du-Poitou	VACHER Xavier (liste majoritaire) BERNIER Martine (liste majoritaire) RANJARD Marie-Pierre (liste majoritaire) RAYMOND Emmanuel (liste d'opposition) SIMON Blandine (liste d'opposition)		
86063	Chatain	GABORIAU Fabrice	DUQUERROIR Francis	BOURGOIN Marie-Claude

86064	Château-Garnier	DEVERGE Christian	HEBRAS Gérard	TOURON Jean Michel
86065	Château-Larcher	MERCIER Patrick	FACCHETTI Dominique	PAILLER Raphaël
86066	Châtelleraut	BEN DJILLALI Ahmed (liste majoritaire) ERGÜL Yasin (liste majoritaire) GUILLARD Ludovic (liste majoritaire) MERY Françoise (liste d'opposition) AUDEBERT Eric (liste d'opposition)		
86068	Chaunay	DESFORGES Déborah (liste majoritaire) GARGOUIL Jean-François (liste majoritaire) COLE Della (liste majoritaire) VANNERON Michel (liste d'opposition) DESBOURDES Béatrice (liste d'opposition)		
86069	La Chaussée	CHAUVET Martine	SIRAUT Claude	CHARDON Francis
86070	Chauvigny	MATHURIER Odile (liste majoritaire) TALBOT Gilles (liste majoritaire) DA SILVA Florence (liste majoritaire) MORISSET Jean-Luc (liste d'opposition) LEMIERE Eric (liste d'opposition)		
86072	Chenevelles	VERGNE Baptiste	GUILLAUMIN Jean-Michel	BARON Rose
86073	Cherves	LECOMTE Jean-Pierre	DAVID Yves	PROTTEAU Louis
86074	Chiré-en-Montreuil	BENARD Aurore	BERGIER Jean-Louis	BLANCHARD Claude
86075	Chouppes	COURUVANT Nicole	BOURGOIN Jean	FOUCTEAU Gérard
86076	Cissé	GAMBON Pascal	AYRAULT Bernard	DROCHON Jacelyne
86077	Civaux	BUJON Laurence	LE FLOCH Michel	SUIRE Serge
86078	Civray	SMIETANKA Christiane ép. FRANCOIS (liste majoritaire) TREMOUÏNE Michel (liste majoritaire) GUILLLOT Chantal (liste majoritaire) BLANC Raymond (liste d'opposition) PROVOST Dany (liste d'opposition)		
86079	La Roche-Rigault	THADAUME Thierry	MENARD Joseph	ISELIN Françoise ép. BARREAU
86080	Cloué	JAUD Annie	BOUHET Jean-Claude	BOBEAU Didier
86081	Colombiers	TAFFANEAU Bruno (liste majoritaire) VILLANNEAU ép. ROUSSEAU Cathy (liste majoritaire) BOUTET ép. POYANT Cécile (liste majoritaire) RUNFOLA Patrice (liste d'opposition) MATTARD Hindeley (liste d'opposition)		
86082	Valence-en-Poitou	JOUBERT Adrien	BERNARD André	HERISSE Michel
86083	Coulombiers	GUINARD Nicole	BRUNET Gilbert	GOUIONNET Alain
86084	Coulonges	VAN EGMOND Ignetus	MOULIN Antoine	ALAMOME Philippe
86085	Coussay	MONTAUBIN Christiane	SAVINEAU Georges	COUTINEAU Michel
86086	Coussay-les-Bois	CRAON Jocelyne	SAUVION Gilles	TISSET Cécile ép. DUBOIS
86087	Craon	GRIMAUD Anthony	COMTE Jean-Jacques	DESGRIS Claude
86088	Croutelle	BEAUVILAIN Corinne	VINCENT Florence	SAUVAGE Arlette ép. MORCEAU
86089	Cuhon	CHEVALIER François	CHAUMILLON Frédéric	AYRAULT Jean-Pierre
86090	Curçay-sur-Dive	MARTEAU Danny	RAMBAULT Mauricette	LEFEBVRE Fabienne
86091	Curçay-sur-Vonne	ROSSO Céline	BOUCHET Gérard	CLOCHARD Gilbert
86092	Dangé-Saint-Romain	BRAGUIER Isabelle (liste majoritaire) LASGORCEIX Michel (liste majoritaire) GOUYETTE Isabelle (liste majoritaire) BEZAUD Cyril (liste d'opposition) BRAGUIER Pierre (liste d'opposition)		
86093	Dercé	BITAUDEAU Sylvie	BRUNEAU Jean	FOUSSEREAU Jean-Marc
86094	Dienné	JOLLY Mathieu	LARGEAU Nicole	BECCUART Alain
86095	Dissay	LUSSEAU Dominique	BERNARD Louis	ANTIGNY Bernard
86096	Doussay	BOUTET Annabelle	CERCEAU Jacky	BIJU Yves
86097	La Ferrière-Airoux	MARNAIS ep. MIKLAJCZAK Christaine	DUPUIS Michel	THOMINIER Bernard
86098	Fleix	PAPUCHON Laurent	PALLARUELO Richard	GIRAUD Sophie
86099	Fleuré	SANSQUER Evelyne (liste majoritaire) LACOUR Denis (liste majoritaire) HENAULT Annette (liste majoritaire) NEVEU Jean-François (liste d'opposition) GERLAND Andrée (liste d'opposition)		
86100	Fontaine-le-Comte	AUBUGEAU Marie-Claude	AUDONNET Nadine	FAITY Hélène veuve BRUNOT
86102	Frozès	DRAGON Jeannine	COLAS Colette	METAIS Joël
86103	Gençay	VERGNAUD Sophie (liste majoritaire) LACOUTURE Roselyne (liste majoritaire) ROBERT Renaud (liste majoritaire) ROUSSEAU GILLES Fabienne (liste d'opposition) CERISIER Cécile (liste d'opposition)		
86104	Gencuillé	MORIN Jacques	VALETTE Jean-Guy	CHEBASSIER ep. PARADOT Odette
86105	Gizay	GEFFRE Mireille	BRUN Walter	GOURDON Gérard
86106	Glénouze	ROBINOT Chantal	LAVIGNE Loïc	PIE Chantal
86107	Goux	GEAY Colette	GUILLEMIN Jean-Michel	HOREAU Jean-Pierre
86108	La Grimaudière	GIRAULT Elodie	AUBERT Monique	RICHARD Jacques
86109	Guesnes	MELBER Gérard	GUERIN Cécile	PENNETIER ep. CAILLER Chantal
86110	Halms	CHARRET Lydie	ARNAUD Claudette	GIRARD Claudine
86111	Ingrandes	AUFFRAY Roger (liste majoritaire) CARTIER Bruno (liste majoritaire) DUBOIS Jannick (liste majoritaire) DAVIAU Gilbert (liste d'opposition) MICHAUD Pierre (liste d'opposition)		
86112	L'Isle-Jourdain	DE LASSAT Hubert (liste majoritaire) FORT Marie-Christine (liste majoritaire) PERRIN Jean-Claude (liste majoritaire) CUBAUD Jean-Claude (liste d'opposition) BECHAMEIL Louise (liste d'opposition)		
86113	Meuil	CINQUABRE Jean-Christophe (liste majoritaire) MAGNY Fabienne (liste majoritaire) BERNE Florence (liste majoritaire) AUGER Jean-Paul (liste d'opposition) MIRAKOFF Etienne (liste d'opposition)		
86114	Jardres	DE CHALAN Christian	CHEBASSIER Jeanne	BERTHON Bernard

86115	Jaunay-Marigny	MARCHAND Mireille (liste majoritaire) DESCHAMPS Valérie (liste majoritaire) SAUVAGET Thierry (liste majoritaire) BISCEGLIE Giuseppe (liste d'opposition) DESIGNIE Philippe (liste d'opposition)	BERNARD Monique	PLANCHON André
86116	Jazeneuil	LE REST Marie-Gwenaëlie	JOUNAUX Hubert	AUBENEAU Annie ép. QUITTE
86117	Jouhet	MATRINHEN François	PETITJEAN Jacqueline	CHARRE Geneviève épouse BARRAT
86118	Journet	LACROIX Julien	SOUIL Sandrine ép. ANDRE	BILLAC Jacky
86119	Joussé	ROGEON Evelyne	CHARDAT Jacques	ROUËT Patrice
86120	Lathus-Saint-Rémy	FRUGIER Nathalie (liste majoritaire) HEBRAS Anita (liste majoritaire) PUIGRENIER Sylvie (liste majoritaire) MORILLON Frédérique (liste d'opposition) HARRIS Héléne (liste d'opposition)		
86121	Latillé	JOURDAIN Nicole (liste majoritaire) CACAULT Michel (liste majoritaire) AUGÉ Monique (liste majoritaire) BRIE Simon (liste d'opposition) THIBAUT Philippe (liste d'opposition)		
86122	Lauthiers	COURADEAU Olivier	CHAUSSEBOURG Marc	GOUBIOU Françoise ép. MARTIN
86123	Boivre-la-Valée	CHABOT Louis	BERNARDET Jean-Marie	SERVANT Pierre
86124	Lavoux	ROUËT Didier	PAIN Jean-Jacques	LEBEAU Patrick
86125	Leigné-les-Bois	GUILLOT Denis	AUDINET Gilbert	TAILLET Jean-François
86126	Leigné-sur-Fontaine	COUVRAT Nadège	DECOUDARD Marie-Agnès	BARRAT Dominique
86127	Leigné-sur-Usseau	MAUGER Patrick	SOURIAU Gustave	MAUGER Patrick
86128	Lençloître	MANDON Alain	LINARES Gaëtan	GILLET André
86129	Lésigny	BEAUVAIS Patrick	MERLEAU Louis	PICARD Patrick
86130	Leugny	TAUREAU Nathalie	BABARIT Gilles	CROIZON Gérard
86131	Lhommalzé	NIORT Gérard	GERMANEAU Jean	RIVET Nadine ép. DESMAZEAU
86132	Liniet	PÉRAULT Bernard	PÉRAULT Pierre	LEPINE Josiane
86133	Ligugé	MAUZE Bernard (liste majoritaire) HENROTTE Catherine (liste majoritaire) HAIE Claudine (liste majoritaire) BROCHARD Sandrine (liste d'opposition) BARRAULT Joël (liste d'opposition)		
86134	Linazay	BLANC Francine	PROVOST Gérard	THOUVENIN Maryline ép. AYRAULT
86135	Liniers	CAILLON Bernard	BERNARD Christian	LAIGNE Marie-Claude ép. ACCOURI
86136	Lizant	TEXEREAU Cécile	DUQUEROIE Joël	LARGEAU Maryline
86137	Loudun	POUZIN Claude (liste majoritaire) JALLAIS Michel (liste majoritaire) VAUCELLE Bernadette (liste majoritaire) AUMOND Marlène (liste d'opposition) POINTIS Laurence (liste d'opposition)		
86138	Luchapt	LABAT Michèle	CHASSAT Moïse	VAN BEERS Bernadette ép. BLAIN
86139	Lusignan	BELL Marcel (liste majoritaire) VAN PRAET Gérard (liste majoritaire) BERNARDEAU Annick (liste majoritaire) VAILLANT Claudine (liste d'opposition) SEVRE Alain (liste d'opposition)		
86140	Lussac-les-Châteaux	VERRON Monique (liste majoritaire) GIRARDIN Jean-Claude (liste majoritaire) TRICHARD Annie (liste majoritaire) AUDOUX Gilles (liste d'opposition) ESTEVENET Nathalie (liste d'opposition)		
86141	Magné	BRESSOLIN Frédéric	RAS René	MAGNAN Yves
86142	Maillé	PRESTROT Vivien	PELLERIN Robert	DADU Charles
86143	Mairé	FOREST Edouard	NIBAudeau Alain	RIVAUT Jacqueline
86144	Maisonneuve	TROUVE Fabien	BOULAND Michel	MESMIN Mariette ép. BONNIN
86145	Marçay	STOKER Thierry (liste majoritaire) GROLLAU Ginette (liste majoritaire) et BAUER Sophie, suppléante LANCEREAU Jean-Marie (liste majoritaire) BOUHET Chantal (liste d'opposition) SARDET Gérard (liste d'opposition)		
86147	Marigny-Chemereau	BELLIN Magali	THEBAULT François	VERGNAUD Francis
86148	Marnay	SEIXAS-GOMES Bella	PASQUAY Michel	LIEVRE Isabelle
86149	Martaizé	METAYER Benoit	RENAULT Jeanine	TALBOT Françoise ép. CUSSONNEAU
86150	Massognes	COUSIN ép. GARCIA Lydie	POUPARD Lilianne	AYRAULT George
86151	Maulay	LASNE Iryna	JOLLY Sébastien	SAUNIER Frédéric
86152	Mauprévoir	GRIMAUD Virginie	FRADET Jean-Pierre	ARNAULT Jean Christophe
86153	Mazerolles	NADEAU Dominique	MAUPIEN Dany	CROISE Henri
86154	Mazeuil	GAUCHER Brigitte	THOMAS Jean-Yves	METAIS Lysiane
86156	Messemé	DU REAU DE LA GAIGNONNIERE Marc	AUCHER William	DAMOY Claude
86157	Mignaloux-Beauvoir	COGNACQ Jessica ép. BRIAND	GRANET Jean-Yves	GUILLOT Marie-Annick ép. PELLETIER
86158	Migné-Auxances	BIANCOTTO Janine (liste majoritaire) GAUD Dominique (liste majoritaire) BILLY Luc (liste majoritaire) AUZANNEAU Patrice (liste d'opposition) MAZIERE Jean-Marc (liste d'opposition)		
86159	Miljac	FISSOT Véronique	MAYTRAUD Jean	CHEVALIER Gustave
86160	Mirebeau	DOUROUX Erwan (liste majoritaire) PROUST Nadine (liste majoritaire) LEMONNIER Jean-Paul (liste majoritaire) MOINE Jean-Paul (liste d'opposition) DESGRIS Alain (liste d'opposition)		
86161	Moncontour	POIREAU France	LAPERRIÈRE Laurence	BARREAU Jean-Marc
86162	Mondion	MAZEAU Fany	DABILLY Gaston	SOURIAU Martine ép. AUBRY
86163	Montamisé	AUBRY Françoise (liste majoritaire) BRUNET Régis (liste majoritaire) RANDUINEAU Aurice (liste majoritaire) COINTE Sylvain (liste d'opposition) QUINTARD Jean-Marie (liste d'opposition)		
86164	Montholon	FAUGEROUX Grazie	LEBEAU Michelle	GUEREAU Claudine ép. PAULY

86165	Montmorillon	DEMOIS-NALLET Mireille (liste majoritaire) LABAUDINIÈRE GUY (liste majoritaire) NOEL Jeannine (liste majoritaire) WASZAK Reine-Marie (liste d'opposition) CAFARDY Christophe (liste d'opposition)		
86167	Monts-sur-Guesnes	GANDIER Benjamin	COUILLEBAULT Philippe	COMBELLAS Chantal ép. COEFFARD
86169	Morton	CLAIRGEAU Alain	CHARDONNEAU Christian	VALLET Gilles
86170	Mouissies	PEIGNELIN Marie-Claude	CERISIER Patrick	BAUDET Guy
86171	Moussac	POUILLAUDE Aurélien	RIVAUX Jean-Daniel	MALE Nadia
86172	Mouterre-sur-Bourde	DOURY Jean-Marie	PETITEAU Agnès ep. LATOUR	COMPAIN Yvette
86173	Mouterre-Silly	BARON Grégory	HOHLFELD Aline	PETITEAU Martine
86174	Naintré	RENAUD Didier (liste majoritaire) LAROUCHE Fabienne (liste majoritaire) BRUNIER Maud (liste majoritaire) CLAVE Louis (liste d'opposition) JARASSIER Corinne (liste d'opposition)		
86175	Nalliers	LEBEAU Brigitte	MEUNIER Pascal	JARRY Christian
86176	Nérignac	WILMART Claudie	BROQUET Jean-Claude	LANNEAU Gilbert
86177	Neuville-de-Poitou	BROUARD Marie-Thérèse (liste majoritaire) ARNAUDON Bernard (liste majoritaire) BEZAGU Chantal (liste majoritaire) CHAPLET Gérard (liste d'opposition) BAILLET Jean-François (liste d'opposition)		
86178	Nieuil-l'Espoir	TABUTEAU Jean-Claude	MONTOUX André	CHAMBARD Yvonne
86180	Nouaillé-Maupertuis	PERE Margaret (liste majoritaire) POISSON-BARRIÈRE Danny (liste majoritaire) ARNAULT Patrick (liste majoritaire) PROUST Joël (liste d'opposition) IMBERT Pascal (liste d'opposition)		
86181	Nueil-sous-Faye	BOS Corinne	COTTARD Carmen	BRISSEAU Bernard
86182	Orches	LEBLANC Jean-Michel	GANDIN Lucien	BARBOTIN Nicolas
86183	Les Ormes	PUGLIA Catherine	GIRAudeau Bernard	TRZEPLA Michel
86184	Ouzilly	ROYER Denis	CYR Laëtitia ép. VUILLEMIN	GOICHON Guillaume
86186	Oyré	GUILLEMOTO Florence	MAIGNAND Patricia ép. TOUILLET	CAILLAS Christiane ép. CLUZEL
86187	Paizay-le-Sec	COUSIN Xavier	LEMOINE René	POPINEAU Pierre
86189	Payroux	DOUHAUD Olivier	ROUET Jean-Louis	MOREAU Gilbert
86190	Persac	FAUCHARD Frédéric	JOYEUX René	BOUROT Nicole
86191	Pindray	DELETTRE Claudine	GLAIN Marinette	ROULET Gérard
86192	Plaisance	LOIRE Clarisse	LAUVAUD Rachelle	LANNEAU François
86193	Pleumartin	AUDINET Sébastien	BOISGARD Jean-Claude	CHEMIN Dominique
86194	Poitiers	BORDES Nicole (liste majoritaire) TOMASINI Peggy (liste majoritaire) GERARD Anne (liste majoritaire) PROST Marie-Dolores (liste d'opposition) FRAYSSE Christiane (liste d'opposition) HOFNUNG Daniel (suppléant liste majoritaire) MORCEAU Francette (suppléant liste majoritaire) GUERINEAU Diane (suppléant liste majoritaire) DAIGRE Jacqueline (suppléant liste d'opposition) ARFEUILLERE Jacques (suppléant liste d'opposition)		
86195	Port-de-Piles	MESTAIS Sandrine	MARCHAND Georges	LOIZON Fabrice
86196	Pouançay	HOREAU Jean-Luc	BIBAULT Carmen	LAFOS Martin
86197	Pouant	AUCHER Jean-Yves	FOUCAULT Josette	THOMAS Robert
86198	Pouillé	CASSAGNABERE Alain	CHABRUN Joël	PHILIPPONNEAU Guylaine ép. GIRAudeau
86200	Pressac	OCTAVE Jean-Charles	PERISSAT Gérard	MADEUX Jean-Louis
86201	Prinçay	ROUX Jean-Jacques	BROCHARD Odile	TURQUOIS Yves
86202	La Puye	BRETON Philippe	ROULETTE Bernadette	BOBIER Alain
86203	Queaux	VIELLA Bety	BARBIER Antoine	FUMERON Claude
86204	Quinçay	DAVAL Isabelle	MEGE Monique	CHARLES Pascal
86205	Ranton	DENOUE Alain	PETIT Bernard	AUCHER Tony
86206	Raslay	HUDELLE Clément	GAUCHER Jean-Michel	CLAIRGEAU Jean-Bernard
86207	La Roche Posay	DEBAIN Denise	BOURDON Claudine	GUILLE Michel
86209	Roches-Prémarie-Andillé	CALENDRIER Chantal	CHARRIER Jacky	AUCHER Odette ép. POIRIER
86210	Roiffé	ALZON Bernadette	GAURY Jean-Jacques	THIBAULT Marie-Claude
86211	Romagne	FAVRON Elisabeth	MEUNIER Lydie	PASCAULT Jan-Claude
86213	Rouillé	BILLEROT Jean-Louis (liste majoritaire) POUZET Jean-Michel (liste majoritaire) MEMETEAU Pierrette (liste majoritaire) MARTIN Nadine (liste d'opposition) PILLET Serge (liste d'opposition)		
86214	Saint-Benoît	GUERIN Jean-Marie (liste majoritaire) BIGUET Louise (liste majoritaire) TERNY Jacqueline (liste majoritaire) SAULNIER Jean-Bernard (liste d'opposition) PIQUION Hervé (liste d'opposition)		
86217	Saint-Christophe	BERTON Bruno	TURQUOIS Yannick	MILLET Henri
86218	Saint-Clair	MENARD Thierry	BERTAUDIÈRE Edouard	DELAVAUlt Jacqueline
86220	Saint-Gaudent	BERTRAND Dominique	BARRUSSEAU Geneviève	SABLEAUX Micheline
86221	Saint-Genest-d'Ambière	LASSALE Daniel	OUVRAUD Jean Bernard	LECLERC Françoise
86222	Saint-Georges-lès-Baillargeaux	NOIRAUlt Gérard	MORISSET Anne-Marie	CORBIN Philippe
86223	Saint-Germain	VERNOIS Bruno (liste majoritaire) PERVIER Joël (liste majoritaire) RENAULT Emmanuel (liste majoritaire) LE DUIGOU Marie-Françoise (liste d'opposition) FANTINO Sylvie (liste d'opposition)		
86224	Saint-Gervais-les-Trois-Clochers	COUTURIER Marie-Christine	PIGOUET Raoul	ROCHER Maryvonne ép. GAUDRON
86225	Saint-Jean-de-Sauves	PRADOUX Jean-Pierre	CHARPENTIER Pierrette	MERCIER Roger
86226	Saint-Julien-l'ars	BAUDET Gilbert (liste majoritaire) BERJONNEAU Jean-philippe (liste majoritaire) COLOMBEAU Catherine (liste majoritaire) MARTIN Josiane (liste d'opposition) PROUX Bertrand (liste d'opposition)		
86227	Saint-Laon	VERRIER Marie-Claude	MONOT Jean-Paul	MEUNIER Joël
86228	Saint-Laurent-de-Jourdes	GABARD Daniel	NAULEAU Patrice	BRACHET Christophe
86229	Saint-Léger-de-Montbrillais	FULNEAU Franck	GUITET Damien	HUPON Guillaume
86230	Saint-Léomer	PIET Claude	PEYRAT Philippe	ROCHON Daniel

86231	Saint-Macoux	GAUTRON Jeanine	PROUST Jean-Jacques	LAFLEUR Joël
86233	Valdivienne	DESCHAMPS Claudine	CHEDANE Nelly	GATINEAU Annie ép.TORNAIS
86234	Saint-Martin-Ars	BOIREAU Viviane	BERTRON Madeleine ep.PAQUEREAU	DESSIOUX Michèle ép.TRIBERT
86235	Saint-Maurice-la-Clouère	BAILLOT Laurent	VIGNE Régis	CHAMBAUDRY Claude
86236	Saint-Pierre-de-Maillé	MERIGARD Anne	MAURY Francis	AUBOURG Claude
86237	Saint-Pierre-d'Exideuil	OULIER Anne-Marie	BOUROUJEAU Roger	GRUGEUX Martine ép.TINGAUD
86239	Sainte-Radégonde	ARTUS Fabienne	BROUARD Bernadette	MARSAULT Marie-Thérèse
86241	Saint-Rémy-sur-Creuse	BESNAULT Cyril	MARCINIAK ép. ZICARO Janine	DISSAIS-LALANGE Monique
86242	Saint-Romain	GUILLAUD Marie-Hélène	MENNTEAU Jean-Michel	LUCAS Pierre
86244	Saint-Sauvant	JOYEUX Aurélie	Annette NAU	MOTILLON Brigitte
86245	Senillé-Saint-Sauveur	DOUADY Ghislaine	MOINE Sylvie ép. PREDEAU	TARTARIN Daniel
86246	Saint-Savin	BERTON Patricia	BOISDIN Marylène	TARTARIN Jean-Pierre
86247	Saint-Saviol	DUMOUSSEAU Christian	CAILLE Gérard	COQUILLAUD James
86248	Saint-Secoudin	MUTHET Véronique	RICOLLEAU Veuve DESBANCS Hélène	CAILLAUD Francis
86249	Saires	COMBREAU Joël	DIRAISON Sylvie	GODARD Marie-Madeleine ép.ROY
86250	Salx	LEBEAU Jocelyne	GILBERT Anicette	LECOUSTEY Rémi
86252	Sammarçolles	BODIN Bertrand	PICHOT Max	CASSEGRAIN Marcel
86253	Sanxay	FELIX Adeline	BEAUCHAMPS Omer	HOUTH Jean-Guy
86254	Sauzé	CHARRIER Elisabeth	BAUDET Marie-José	ARNOU Michel
86255	Savigné	CAILLAUD Michelle (liste majoritaire) BOUYER Ginette (liste majoritaire) ROY Jean-Christophe (liste majoritaire) AUGRIS Jacques (liste d'opposition) BLAIN Carole (liste d'opposition)		
86256	Savigny-Lévescault	PERRIN Romain	CHAVIGNEAU Jean-Paul	GIRET Gilbert
86257	Savigny-sous-Faye	GAUCHERON Marie-Laure	MENUET Gilberte	GENSOUS Philippe
86258	Scorbé-Clairvaux	SEINCE Sonia (liste majoritaire) DUBOC Hervé (liste majoritaire) ECALÉ Yannick (liste majoritaire) KAMGA Josselin (liste d'opposition) MASSONNET Pascal (liste d'opposition)		
86260	Sérisy	BONHOMME Pierre	FAULCON Joseph	COTTET Marie-Noëlle ép.FRANCOIS
86261	Sèvres-Anxaumont	GAUDIN Dominique (liste majoritaire) DEBIEN Yves (liste majoritaire) COMMIN Christelle (liste majoritaire) ROUSSEAU Laurent (liste d'opposition) MAGNAN Véronique (liste d'opposition)		
86262	Sillars	CATELLA Stephane	FRICOUT René	CHARRIER Guy
86263	Smarves	DELHOMME Bernard (liste majoritaire) SAUZEAU Philippe (liste majoritaire) ROUSSEAU Françoise (liste majoritaire) MONTERO Thierry (liste d'opposition) RINAUD Marie-Noël (liste d'opposition)		
86264	Sommières-du-Clain	FAURE Pierre	BOINARD Bernard	MARCHADIER Joël
86265	Sossais	BOULANGER Catherine	TOURNADE Samantha ép. PAIN	FAULCON Hilaire
86266	Surin	PEIGNAUX Agnès	SAPIN Annie	VIDEAUD Pierrette
86268	Tercé	AUBRUN Marion	MEUNIER Régis	BROSSARD Michel
86269	Ternay	GUIGNARD Thierry	GIBAUD Catherine	CLAIRGEAU Solange
86270	Thollet	MOREAU Christiane	MONNAIS Xavier	VANDEROSTYNE Vanessa
86271	Thurageau	SIMONE Yolaine	PELLETIER Marie-Claire	DUBAS Jacques
86272	Thuré	DEPONT Marie-Claude (liste majoritaire) GENDARME Edmond (liste majoritaire) ANTUNES Martine (liste majoritaire) LUNETEAU Marc (liste d'opposition) BEAUVILAIN Murielle (liste d'opposition)		
86273	La Trimouille	PICHEREAU Ludovic	JARRIGE Jean-Claude	LAPORTE MANY Jean-Michel
86274	Les Trois-Moutiers	GOURDEAU Evelyne	GAUTHIER Didier	ARSELLE Claude
86275	Usseau	RICHARD Pascal	JOUBERT Marie-Rose	CHARLOT Fernande ép.TESSERAU
86276	Usson-du-Poitou	ARLOT Monique (liste majoritaire) DELURET Nathalie (liste majoritaire) AYRAULT Jean-Michel (liste majoritaire) DUMONTIER Dominique (liste d'opposition) LEPERCQ Olivier (liste d'opposition)		
86279	Vaux-sur-Vienne	BIDEAU Fabienne	DUGÉ Eliane	BROTHIER Thierry
86280	Vellèches	SOURIAU Samuel	FOUCHER Sylvette	CHAIMBAULT Damien
86281	Saint Martin la Pallu	DUPIUY Amélie	CHEGUT Myriam	BRUNET Chantal
86284	Vernon	CANTON Ingrid	BOSSIS Vincent	BOSSIS Vincent
86285	Verrières	BOURDRON Christelle	POIRON Jean-Claude	FROMNTEAU Emilie
86286	Verrue	BENN-POTT Valérie	MERON Jean-Paul	GIGON Serge
86287	Vézères	AUDREN Bernard	DURAND Christine	SOULARD Monique
86288	Vicq-sur-Gartempe	ROUET Marie-Jeanne	ROUET Edmée	BERNARD Hubert
86289	Le Vieeant	CESBRON Carine	DUFORT BARDET Nicole	BLANCHET Christian
86290	La Villedeu-du-Clain	ROBIN Darlène	CLOPEAU Simone	SIMON Bernard
86291	Villemort	BAILLEREAU Elisabeth	LARDY Jean-Claude	GRELET Dominique
86292	Villiers	SURAULT Pierrick	FAURE Laurence	BRAUN Michèle ep. GUERIN
86293	Vivonne	LIBERA Jean-Claude (liste majoritaire) TEXEREAU Christine (liste majoritaire) PROUST Nathalie (liste majoritaire) PALAU Marie-Annick (liste d'opposition) BARBOTIN Bernard (liste d'opposition)		
86294	Vouillé	PATEY Philippe	METIVIER Franck	AUZOUX Mariel
86295	Voullême	NEVEUX Blandine	BELAIR Marie-Noëlle	PETRY Valérie
86296	Vouzon	PASQUET Nadine	ALLARD Jean-François	MAGNAN Annie
86297	Vouneuil-sous-Biard	DESMAREST Laetitia (liste majoritaire) LAVILLE Corinne (liste majoritaire) LUCQUIAUD GILLES (liste majoritaire) MICHELIN Joël (liste d'opposition) CAVILLE Sylvain (liste d'opposition)		
86298	Vouneuil-sur-Vienne	THENAULT GUERIN Sylvain (liste majoritaire) PRINGUET Florianne (liste majoritaire) BERGER Michel (liste majoritaire) DEHALLE PETIT Chantal (liste d'opposition) BLOSSIER Patrick (liste d'opposition)		
86299	Vouzailles	FILLOT Danièle	AGUILLON Geneviève	CHEVALIER Daniel
86300	Yversay	CASES Sophie	DAVID Marie-Claire	HENINGER Jean

